

COMMUNE DE LUTRY

PREAVIS MUNICIPAL N° 1127/ 2008

1. Extension du réseau de gaz naturel et amélioration des réseaux d'eau, d'électricité et d'éclairage public à la rue du Bourg, à la rue du Voisinand et au chemin de la Culturaz

2. Travaux de mise en séparatif de la rue du Bourg et de la rue du Château

Au Conseil communal de Lutry,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. SERVICES INDUSTRIELS

Extension du réseau de gaz naturel et amélioration des réseaux d'eau, d'électricité et d'éclairage public à la rue du Bourg, à la rue du Voisinand et au chemin de la Culturaz

1.1 PREAMBULE

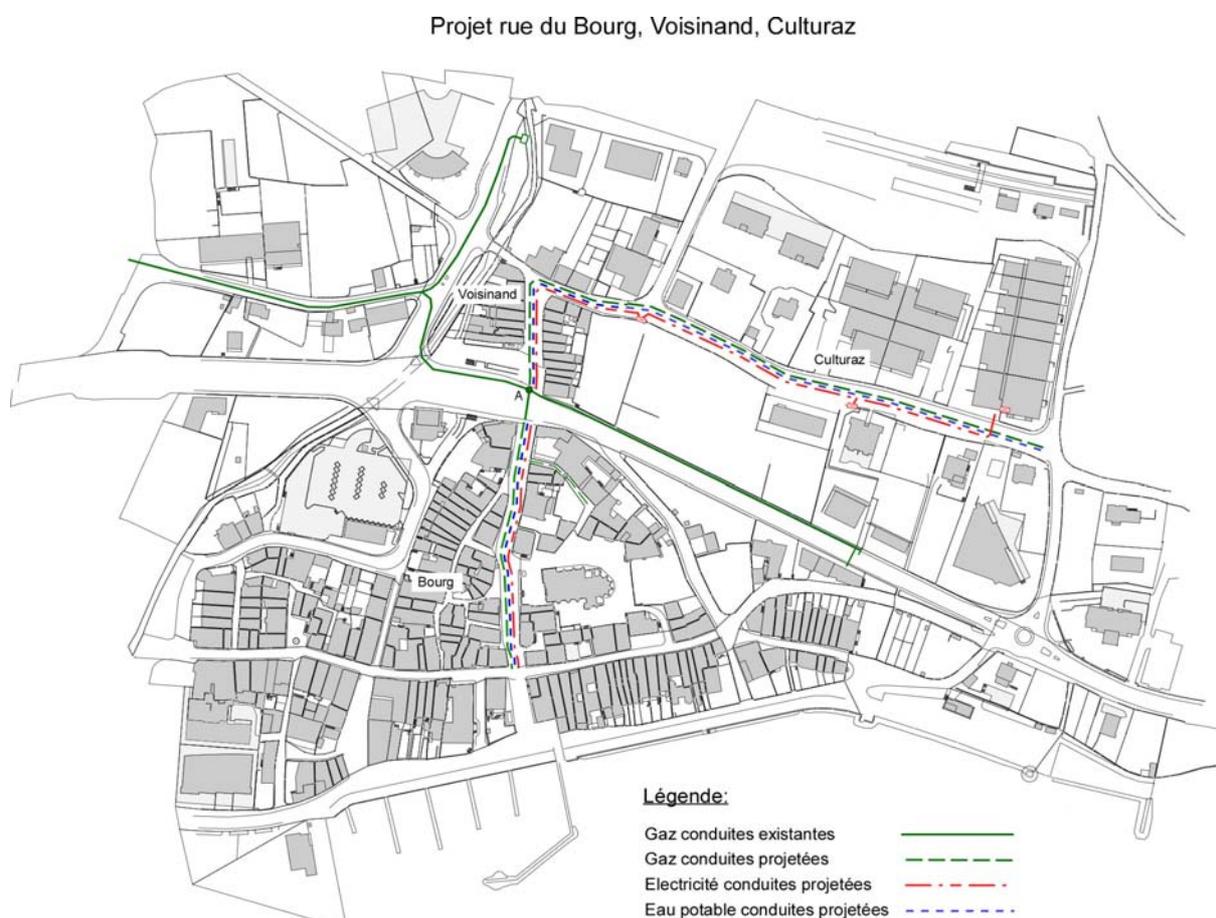
En 2005, la Commune de Lutry et les Services industriels de Lausanne trouvaient un terrain d'entente pour la réintroduction du gaz naturel sur Lutry. C'est ainsi qu'un préavis a été adopté par le Conseil communal en 2005. La Ville de Lausanne et la commune de Lutry ont passé un accord grâce auquel les Services industriels de Lutry sont devenus à part entière distributeurs et partenaires de Lausanne.

La conduite de gaz naturel est en service depuis une année et l'énergie nécessaire pour alimenter le Bourg, le quartier du Voisinand et tous les bâtiments au sud de la voie de chemin de fer en direction de Vevey est à disposition au haut de la rue du Bourg.

Au mois d'août 2007, la Municipalité a organisé une séance d'information sur l'avancement des travaux et sur les évolutions envisagées pour le nouveau réseau de gaz. La Municipalité a demandé à ses différents services d'évaluer les besoins en matière d'équipements ainsi que les synergies possibles dans les zones où l'extension du réseau de gaz était souhaitée. Un sondage auprès des différents propriétaires du Bourg, du Voisinand et de la Culturaz a été lancé parallèlement.

Sur la base du résultat des analyses, la Municipalité a jugé opportun de poursuivre l'extension du réseau de gaz, au moment où les Services industriels doivent apporter des améliorations sur leurs réseaux. La démarche se trouve renforcée, plus particulièrement pour la rue du Bourg, où la mise en régime séparatif des canalisations eaux usées-eaux claires doit être réalisée.

C'est dans cette approche qu'elle propose également la pose de conduites pour l'extension du réseau de gaz depuis la route de Lavaux vers le chemin de la Culturaz, en traversant le Voisinand. Une étude de rentabilité pour ce projet a été préparée avec le Service du gaz de Lausanne en vue de définir dans quelle mesure sa participation au financement des travaux était envisageable. Le choix qui a été retenu par la Municipalité pour cette nouvelle énergie passe par un chantier en plusieurs étapes.



1.2 DESCRIPTION DU PROJET DE LA RUE DU BOURG (voir tracé annexe 1)

La forte densité de chauffages au mazout dans le bourg a été mise en évidence dans le rapport d'analyse de 2004 du bureau BSI ; ce type de chauffage est, compte tenu de ses inconvénients, susceptible d'être remplacé par le gaz. Sur cette base, nous avons lancé un sondage fin août 2007 pour évaluer la potentialité de raccordements le long du tracé de la rue du Bourg. Cette option de tracé permettra, lors d'une prochaine étape, d'amener l'alimentation du gaz dans la Grand-Rue à l'Est et à l'Ouest de la ville. Dès que les premiers clients alimentés nous permettront de confirmer nos hypothèses de fourniture, alors il sera aisé à la Municipalité de solliciter à nouveau Lausanne pour l'extension du réseau. Cette demande pourrait se faire déjà à partir de 2009 et inclure dans l'enveloppe budgétaire des Services industriels les coûts d'extension.

L'opportunité de créer une synergie avec le Service des travaux, qui prévoit la mise en séparatif des canalisations eaux claires et eaux usées de la rue du Bourg et de la rue du Château, favorise ce tracé. De plus, les Services industriels pourront remplacer leur conduite d'eau de fonte ductile posée dans les années 80 dont la qualité est médiocre. Cette conduite sera subventionnée par l'ECA.

La conduite de gaz, ainsi que les raccordements aux immeubles, seront posés en partenariat avec Lausanne. Par voie de convention, les Services industriels de Lutry sont distributeurs mais, pour des raisons de sécurité, ils doivent recourir au Service du gaz de Lausanne pour la construction du réseau.

Les travaux de raccordement des maisons, depuis la conduite principale jusqu'aux immeubles, sont à la charge des propriétaires. Dans le cas spécifique où seuls quelques raccordements seront demandés immédiatement, les Services industriels proposent de réaliser déjà les embranchements jusqu'aux façades pour tous les propriétaires ayant l'intention de se raccorder au gaz dans un délai de trois ans. La facturation de ces prestations interviendra au moment où le propriétaire demandera la pose du compteur. Cette solution est envisagée pour éviter de refaire des fouilles transversales dans cette rue pavée, occupée en souterrain par un nombre important de services. Dans le calcul de rentabilité, nous avons néanmoins pris en compte, à raison de 15% pour le Bourg et 20% pour le Voisinand et la Culturaz, les raccordements qui ne seront pas demandés par les clients potentiels.

Pour permettre la finalisation de ce chantier au début de l'automne 2008, il est prévu de commencer les travaux en mars 2008 en 2 étapes. Pendant cette période, des difficultés de circulation sont à prévoir, mais tout sera fait pour éviter les gênes aux habitants du Bourg, et plus particulièrement à ceux de la rue touchée. Cet objectif sera atteint grâce à la bonne coopération existante entre les différents services de la commune.

Rue du Bourg – coût des travaux

GAZ

Travaux de génie civil pour la conduite principale	Fr. 140'000.-
Pose et raccordement de la conduite de transport y compris armatures + raccordement clients	Fr. 79'300.-
Total gaz	Fr. 219'300.-
Travaux de génie civil pour raccordements clients	Fr. 147'600.-
Pose des conduites de raccordement et des prises clients	Fr. 44'200.-
Total gaz à refacturer aux clients	Fr. 191'800.-

EAU

Travaux de génie civil pour la conduite principale	Fr.	139'550.-
Pose et raccordement de la conduite de transport y compris armatures	Fr.	75'500.-
Travaux de génie civil pour raccordement clients	Fr.	30'550.-
Pose et raccordement des prises clients	Fr.	30'680.-
Total eau	Fr.	276'280.-

1.3 DESCRIPTION DU PROJET DU VOISINAND (voir tracé annexe 2)

Bien que l'intérêt des propriétaires du Voisinand soit démontré, peu de raccordements sont envisageables dans un court délai. En effet, nombreux sont les bâtiments qui ont été transformés ces dix dernières années et le passage au gaz pour ceux-ci n'est pas pour l'immédiat. Toutefois, dans le projet global de distribution au sud de la voie de chemin de fer en direction de Vevey, la conduite passe par la Culturaz et le point d'alimentation sur la conduite principale se situe au niveau du Voisinand (point A, annexe 2) ; la pose de la conduite dans le Voisinand devient ainsi une priorité.

Les Services industriels profiteront de la fouille pour remplacer la conduite d'eau qui date de 1988. Cet investissement se justifie par la mauvaise qualité de la fonte ductile de cette conduite. L'expérience nous montre que ce matériau n'a pas la durée de vie escomptée de 40 ans et nous pouvons nous attendre, ces prochaines années, à des fuites tel que cela est le cas sur la conduite de la Culturaz.

En plus de ces travaux, une modification de l'éclairage public sera réalisée, ceci pour répondre aux demandes répétées ces dernières années de plusieurs riverains. Nous supprimerons les lanternes peu performantes en façade pour éviter des éclairages directs au niveau des fenêtres des habitations. Ces modifications nécessaires interviennent à un moment opportun puisque la Municipalité s'oriente vers des économies en matière d'éclairage public et l'installation d'équipements modernes d'éclairage permettra de satisfaire à cette exigence. De nouveaux luminaires sur pieds seront répartis en quinconce le long du Voisinand. Cette nouvelle implantation sera présentée aux différents propriétaires concernés puis la Municipalité retiendra la solution la mieux adaptée.

Rue du Voisinand – coût des travaux

GAZ

Travaux de génie civil pour la conduite principale	Fr.	83'800.-
Pose et raccordement de la conduite de transport y compris armatures + raccordement clients	Fr.	50'000.-
Total gaz	Fr.	133'800.-

Travaux de génie civil pour raccordements clients	Fr.	34'100.-
Pose des conduites de raccordement et des prises clients	Fr.	17'600.-
Total gaz à refacturer aux clients	Fr.	51'700.-

EAU

Travaux de génie civil pour la conduite principale	Fr.	86'600.-
Pose et raccordement de la conduite de transport y compris armatures	Fr.	48'500.-
Travaux de génie civil pour raccordements clients	Fr.	19'700.-
Pose et raccordement des prises clients	Fr.	38'400.-
Total eau	Fr.	193'200.-

Eclairage public

Travaux de génie civil	Fr.	44'600.-
Fourniture et pose matériel	Fr.	36'200.-
Total EP	Fr.	80'800.-

1.4 DESCRIPTION DU PROJET DE LA CULTURAZ (voir tracé annexe 3)

L'échange de la conduite d'eau du chemin de la Culturaz devient une nécessité si l'on prend en compte son état et le besoin de garantir une bonne circulation entre l'avenue de la Gare et la route de Savuit. Le remplacement de cette conduite a été planifié pour 2008 ; elle date de 1965 et son diamètre de 100 mm est insuffisant. Ce constat prend une plus grande importance depuis le raccordement des dernières constructions de l'avenue de la Gare, vu que la sécurité d'alimentation et que la défense incendie doivent être garanties.

A partir de cette situation, la Municipalité a chargé ses Services industriels d'étudier la possibilité de poser la conduite de gaz, en s'appuyant sur l'étude de 2004 du bureau BSI de M. Saugy. Le raccordement de ce tronçon de distribution du gaz se fera sur la conduite principale arrêtée au sud du Voisinand.

Comme pour la rue du Bourg et la rue du Voisinand, les branchements d'immeubles, dont les propriétaires sollicitent une alimentation dans les trois ans, seront réalisés dans le cadre du chantier et leur financement assuré pendant ce laps de temps par les Services industriels de Lutry. La facturation de ces raccordements, qui sont à charge des propriétaires (selon le règlement sur la fourniture du gaz), interviendra au moment de la pose des compteurs.

Chemin de la Culturaz – coût des travaux

GAZ

Travaux de génie civil pour la conduite principale	Fr.	89'950.-
Pose et raccordement de la conduite de transport y compris armatures + raccordement clients	Fr.	66'950.-
Total gaz	Fr.	156'900.-

Travaux de génie civil pour raccordements clients	Fr.	27'750.-
Pose des conduites de raccordement et des prises clients	Fr.	17'300.-
Total gaz à refacturer aux clients	Fr.	45'050.-

EAU	
Travaux de génie civil pour la conduite principale	Fr. 87'050.-
Pose et raccordement de la conduite de transport y compris armatures	Fr. 73'450.-
Travaux de génie civil pour raccordements clients	Fr. 16'050.-
Pose et raccordement des prises clients	Fr. 14'850.-
Total eau	Fr. 191'400.-

ELECTRICITE	
Génie civil	Fr. 85'800.-
Fourniture et pose de matériel	Fr. 61'550.-
Total électricité	Fr. 147'350.-

RECAPITULATION DES COUTS

Récapitulation GAZ Bourg, Voisinand et Culturaz

Conduite principale :	
Génie civil, conduite, fournitures réseau	Fr. 510'000.-
Raccordements à facturer aux clients :	
Génie civil, conduite, fournitures de raccordement	Fr. 288'550.-
Total	Fr. 798'550.-

Récapitulation EAU Bourg, Voisinand et Culturaz

Génie civil pour la conduite principale	Fr. 379'500.-
Pose et raccordement	Fr. 281'380.-
Total	Fr. 660'880.-

Récapitulation ELECTRICITE Culturaz

Génie civil	Fr. 85'800.-
Fourniture et pose matériel	Fr. 61'550.-
Total	Fr. 147'350.-

Récapitulation EP Voisinand

Génie civil	Fr. 44'600.-
Fourniture et pose matériel	Fr. 36'200.-
Total	Fr. 80'800.-

1.5 PARTICIPATIONS AU COÛT D'INVESTISSEMENT - RESEAU DE GAZ

Conformément à la convention de partenariat, la répartition des investissements de 75% Lausanne et 25% Lutry est applicable pour ce projet dont le calcul démontre une rentabilité dès 2013. Le bénéfice qui sera dégagé depuis cette date, en fonction des projections de ventes, permet de prévoir l'extinction de la dette dans les 10 ans. L'extension du réseau de gaz à la rue du Bourg, au Voisinand et à la Culturaz, doit être vue comme un seul projet. Cette approche que nous avons obtenue de Lausanne permettra, pour les extensions ultérieures dans ces secteurs, d'alimenter des bâtiments dont les consommations ne seraient pas rentables mais que Lausanne acceptera de traiter dans la globalité du projet.

Cette répartition est applicable uniquement pour le réseau principal projeté dans ce préavis. Les consommations théoriques de gaz progresseront jusqu'à 2'600'000 kWh vers 2017. Le seuil de rentabilité pour ce projet d'un montant global de Fr. 510'000.- pour les canalisations principales se situe vers 2013. C'est sur ce montant que Lausanne participera à raison de 75%, soit environ Fr. 380'000.- ; un décompte sera établi à la fin du chantier.

L'investissement de Lutry de Fr. 418'550.- pour les conduites principales tient compte du montant de financement de Fr. 288'500.- des conduites de branchement à charge des clients qui seront facturées lors de la pose des compteurs de gaz.

1.6 RETRIBUTIONS AUX SI LUTRY DES VENTES DE GAZ

Les différentes rémunérations des Services industriels de Lutry sont établies dans la convention avec le service du gaz de Lausanne de 2005 ; elles sont fixées de la façon suivante :

- Sur leur capital investi, sous la forme d'une annuité calculée au prorata des kWh vendus sur le territoire de Lutry ; le taux technique de référence est celui pratiqué par Lausanne, soit 6.14 % (il s'agit à terme du retour sur investissement ; le calcul est donc : marge brute par kWh x nombre de kWh vendus x taux de 25%).
- Pour les prestations administratives, des prix fixes pour les différents travaux, soit :
 - Forfait unique par nouveau raccordement Fr. 75.--
 - Forfait par relevé Fr. 5.--
 - Forfait par facture émise Fr. 2.50
- Une participation au bénéfice sur les ventes de gaz naturel à Lutry, calculée sur la base du bénéfice net 2004 dégagé par le Service du gaz de Lausanne sur ses propres ventes. Cette participation est accordée dès les premiers kWh vendus ; elle sera de 0.201 cts/kWh.

1.7 FINANCEMENT TRAVAUX SI

Travaux SI relatifs à la partie GAZ de l'ensemble des projets

Financement

Grâce au contrat de partenariat passé avec les Services industriels de Lausanne, seul le 25% du coût des travaux de génie civil et de raccordements des conduites principales ainsi que les embranchements non refacturés aux clients, soit un montant de Fr. 130'000.-, sera à la charge des Services industriels de Lutry. A cette somme s'ajoute un montant de Fr. 288'550.- pour les travaux d'embranchements privés, financés en premier lieu par les Services industriels de Lutry. Ces coûts seront, à moyen terme, refacturés aux clients en fonction des raccordements effectifs.

Par conséquent, c'est une somme de **Fr. 418'550.-** que le service du gaz devra supporter. Etant donné que le service du gaz ne possède à l'heure actuelle aucune réserve pour couvrir cet investissement, et afin de limiter au maximum les charges financières qu'entraînerait un emprunt bancaire, cet investissement sera financé par le biais d'une participation allouée par la Bourse communale qui sera amortie selon la planification présentée ci-dessous. De plus, afin de favoriser l'extension du gaz à Lutry, ce « prêt » de la Bourse communale en faveur du service du gaz sera exempt de tout intérêt créancier.

Ce montant apparaîtra à l'actif du bilan de la Bourse communale et au passif du bilan des Services industriels.

Durée d'amortissement

L'amortissement annuel des coûts de Fr. 130'000.- de travaux de génie civil et de raccordements des conduites principales, à charge des Services industriels de Lutry, s'élèvera, selon les normes obligatoires découlant de l'art 17 du règlement sur la comptabilité des communes, au minimum à 1/30^{ème} du coût des travaux.

Quant à l'amortissement annuel des coûts des raccordements des clients, d'un montant global de Fr. 288'550.-, il a été prévu sur une période de 15 ans en fonction des raccordements effectifs des clients à la conduite principale.

Toutefois, ces investissements pourraient faire l'objet d'amortissements complémentaires en fonction des résultats annuels d'exploitation du service du gaz.

Charges financières annuelles

Les charges financières mentionnées ci-dessous ont été calculées sur le montant global de l'emprunt et selon la méthode d'amortissement minimum obligatoire.

- amortissement s/30 ans (1/30 ^{ème} de 130'000.-)	Fr. 4'500.-
- amortissement s/15 ans (1/15 ^{ème} de 289'000.-)	Fr. 19'000.-
- aucune charge d'intérêts	Fr. <u> --.-</u>
Charges financières annuelles globales	<u>Fr. 23'500.-</u>

Travaux SI relatifs à la partie EAU de l'ensemble des projets

Financement

Pour réduire au maximum les charges financières des Services industriels et compte tenu des liquidités dont dispose le service de l'électricité, le financement des travaux de génie civil et de raccordements relatif au service des eaux de Fr. 660'000.- sera assuré dans un premier temps par la trésorerie courante des Services industriels.

Par mesure de transparence, une écriture interne d'intérêts calculés au prix moyen du marché des capitaux, sera effectuée entre le service de l'électricité et le service des eaux.

Cependant, si les liquidités des Services industriels s'avéraient insuffisantes, une éventuelle demande de consolidation par voie d'un nouvel emprunt pourrait être présentée à terme.

Durée d'amortissement

L'amortissement annuel de cet investissement s'élèvera, selon les normes obligatoires découlant de l'art 17 du règlement sur la comptabilité des communes, au minimum à 1/30^{ème} du coût des travaux.

Charges financières annuelles

Les charges financières mentionnées ci-dessous ont été calculées sur le montant global de l'emprunt et selon la méthode d'amortissement minimum obligatoire.

Toutefois, ces charges pourraient fluctuer en fonction du remboursement de l'emprunt et des taux d'intérêts du marché.

- amortissement s/30 ans (1/30 ^{ème} de 660'000.-)	Fr. 22'000.-
- intérêts au taux moyen de 3 %	Fr. 20'000.- (écriture interne)

Charges financières annuelles globales **Fr. 42'000.-**

Travaux SI relatifs à la partie ELECTRICITE de l'ensemble des projets

Financement, amortissement et intérêts

Le financement des travaux de génie civil, ainsi que les coûts de fournitures et de pose relatifs au Service de l'électricité de Fr. 147'350.-, sera assuré par la trésorerie courante des Services industriels et amorti en totalité par un prélèvement sur le fonds de réserve prévu à cet effet, dont le montant à disposition au 31.12.2006 s'élevait à Fr. 3'337'060.40.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge d'intérêts n'affectera les comptes de fonctionnement de l'exercice en cours, ni ceux des exercices suivants.

Travaux relatifs à la partie ECLAIRAGE PUBLIC de l'ensemble des projets

Financement, amortissement et intérêts

Le financement des travaux de génie civil et de fournitures relatif à l'éclairage public de Fr. 80'800.- sera assuré dans un premier temps par la trésorerie courante des Services industriels, puis amorti en fonction des remboursements budgétisés annuellement par la Bourse communale. Toutefois, ils ne pourront pas être inférieurs à 1/20^{ème} de l'investissement initial. Un intérêt annuel, calculé au prix moyen du marché des capitaux sur le solde des investissements à amortir, sera versé aux Services industriels par la Bourse communale.

2. SERVICE DES TRAVAUX

Travaux de mise en séparatif de la rue du Bourg et de la rue du Château

2.1 PREAMBULE

Depuis 1989, la Commune de Lutry a poursuivi la mise en régime séparatif des canalisations eaux usées et eaux claires. L'équipement de la totalité des zones constructibles, à l'exception de la vieille ville de Lutry, est terminé.

Dans les années 80, les rues du bourg ont été ouvertes par les Services industriels. A cette occasion, toutes les canalisations, qui étaient pour la plupart constituées de coulisses en pierre, ont été remplacées par des conduites unitaires en PVC. Conjointement à ces travaux, les rues et les places ont été pavées.

Aujourd'hui, de nouveaux équipements pour les Services industriels, tels que la réintroduction du gaz à Lutry, sont projetés. Cette opportunité amène le Service des Travaux à prévoir la séparation des eaux claires des eaux usées de la vieille ville. Nous rappelons que le rendement de la station d'épuration (Step) diminue lorsque les eaux usées sont diluées par des excès d'eaux claires. Afin de maintenir un taux d'épuration aussi élevé que possible, la loi (Leaux) nous oblige à séparer les eaux.

2.2 RUE DU BOURG ET RUE DU CHATEAU

2.2.1 Collecteur des eaux usées

Les rues du Bourg et du Château sont équipées d'un collecteur unitaire en tuyaux PVC Ø 30 cm réalisé dans les années 80. Ce collecteur est en parfait état et sera maintenu pour le transport des eaux usées. Seules quelques interventions ponctuelles, tels que des curages, seront effectuées.

2.2.2 Collecteur des eaux claires de la rue du Bourg

Parallèlement au collecteur existant, une nouvelle canalisation, d'une longueur de 150 m sera réalisée au moyen de tuyaux PVC bétonnés Ø 25 cm. Elle sera raccordée au collecteur d'eaux pluviales situé à la place du Bourg qui se jette dans le lac à la hauteur des places visiteurs du port de Lutry. Il est prévu, dans cette étape, de reprendre les grilles de routes et les descentes de toits.

2.2.3 Collecteur des eaux claires de la rue du Château

En première étape, une nouvelle canalisation sera réalisée, soit une longueur de 50 m, au moyen de tuyaux PVC bétonnés Ø 25 cm, raccordée au système unitaire à l'entrée de la place du Temple. Ce secteur sera complété à moyen terme, lors d'une planification ultérieure de la distribution du gaz. Il est prévu, dans cette étape, de reprendre les grilles de routes et les descentes de toits.

2.2.4 Exécution des travaux

Les travaux de mise en séparatif seront réalisés uniquement en cas d'intervention des Services industriels de Lutry pour la mise en place du gaz.

2.2.5 Coût des travaux

Le devis a été établi par notre service technique sur la base de prix unitaires de soumissions récentes pour des travaux similaires.

Installation de chantier	Fr.	16'000.-
Fouilles, étayage et évacuation du matériel	Fr.	118'000.-
Collecteur et enrobage en béton	Fr.	54'000.-
Superstructure (grave I + pavage)	Fr.	124'000.-
Chambres de visite et grilles	Fr.	40'000.-
Travaux de régie pour raccordement des canalisations existantes	Fr.	18'000.-
Honoraire d'ingénieurs		
Fr. 20'000.-, travaux réalisés par le Service TFV	Fr.	--.-
Total	Fr.	370'000.-

2.3. FINANCEMENT

Ce crédit d'investissement a déjà fait l'objet d'une demande auprès du Conseil communal dans le cadre de l'enveloppe budgétaire 2008 (EBORD/2008). Cette dernière, d'un montant global de Fr. 450'000.-, a par ailleurs été accordée par le Conseil communal lors de l'approbation du budget 2008 dans sa séance du 8 décembre 2007.

Pour rappel, le financement de ces travaux sera assuré par la trésorerie communale et amorti comme suit :

- Pour 74'000.- (20%), par un prélèvement sur le fonds de réserves pour « investissements futurs » en ce qui concerne la partie relative aux eaux claires des routes.
- Pour 296'000.- (80%), en fonction du résultat des encaissements des taxes uniques de contribution de raccordement des eaux usées et de la possibilité annuelle d'amortissement des travaux en cours pour les eaux usées et les eaux claires des bâtiments.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement de l'exercice en cours, ni celles des exercices suivants.

Vu ce qui précède, ces travaux sont mentionnés dans le préavis à titre indicatif.

